

canadiens ont fait beaucoup sur le plan humanitaire pour aider par leurs dons les enfants, les réfugiés, les victimes de catastrophes nationales et les malheureux des autres pays. Il faut mentionner en outre les dons de secours d'urgence faits par le Gouvernement canadien (produits alimentaires, vêtements, fournitures médicales) ainsi que le montant de plus d'un milliard de dollars qu'il a versé en aide bilatérale à l'étranger au bénéfice des régions en voie de développement.

FONDS DE SECOURS

Le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR)

Les Nations Unies considèrent comme réfugié quiconque, par crainte des persécutions, s'éloigne du pays où il vivait ordinairement. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y avait en Europe près de 2.2 millions de réfugiés. Immédiatement après la guerre, le Canada et d'autres pays fondèrent ensemble le Comité intergouvernemental des réfugiés afin de secourir ceux-ci dans leur exil, de les établir dans le pays où ils se trouvaient ou de les faire rentrer librement dans leurs pays d'origine. En 1946, une institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les réfugiés, prit la relève du Comité intergouvernemental. Le Canada en devint membre en 1947. De 1946 à 1951, il a versé environ 18.8 millions de dollars à cette organisation et il a accepté de pourvoir au rétablissement de 123,479 réfugiés et personnes déplacées.

A sa quatrième session en 1949, l'Assemblée générale désigna pour trois ans un haut commissaire pour les réfugiés chargé de poursuivre l'oeuvre de l'OIR une fois qu'elle aurait cessé d'exister. En 1953, l'Assemblée prolongea le mandat du haut commissaire pour trois années encore, puis, en 1957, pour une période de cinq ans s'étendant du 1^{er} janvier 1959 au 31 décembre 1963. A la dix-septième session, l'Assemblée a prolongé le mandat jusqu'au 31 décembre 1968 et à la vingt-deuxième session, elle l'a prorogé jusqu'au 31 décembre 1973.

Le rôle du haut commissaire, au début, ne comportait aucune mesure d'exécution et se limitait à la protection générale des réfugiés. En 1952, il fut autorisé à réunir des fonds en vue d'une aide d'urgence aux groupes de réfugiés les plus nécessiteux relevant de son mandat. Les fonds ainsi obtenus furent versés au Fonds d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés. En 1954, ce fonds fut transformé en un nouveau fonds libre, le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR), dont le but principal était la recherche d'une solution définitive au problème des réfugiés soit par leur assimilation en Europe soit par leur émigration dans d'autres pays.

Le 1^{er} janvier 1959, le Fonds pour les réfugiés fut remplacé par un nouveau programme du Haut Commissariat, mis en oeuvre par celui-ci sous la direction d'un comité exécutif formé de représentants des États membres de l'ONU. Le Canada fait partie de ce comité depuis 1957 et il en a occupé la présidence en 1965. De 1951 à 1968, le Canada a contribué pour plus de 3.8 millions de dollars aux finances du HCR. En outre, il a fait don en 1956-1957, de 650,000 dollars à la Croix-Rouge canadienne à l'intention des réfugiés hongrois. En 1965, le Gouvernement canadien a fait passer le chiffre de ses versements de 290,000 à 350,000 dollars.